CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET
ORDRE DU JOUR
COMITÉ PLÉNIER

le mardi 20 avril 2021, 19 h 00
PAR VOIE DE PARTICIPATION ÉLECTRONIQUE

Pages

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

4. SERVICE DE L'URBANISME

4.1. Projet multi-résidentiel. 1

5. SERVICE DES FINANCES

6. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

6.1. ING-01-2021 - Mise à jour - intégration du logiciel CityWide. 5

7. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1. Calendrier des réunions du conseil. 8

8. SERVICE DE RÉGLEMENTATION

8.1. R-05-2021 - Demande de règlement pour interdire de nourrir les animaux. 9

9. SERVICE DE CONSTRUCTION

10. SERVICE DE LOISIRS

10.1. LOI-07-2021 - Frais d'utilisateur pour descentes de bateau à Lefaivre, Treadwell et Wendover. 12

11. SERVICE DES INCENDIES

11.1. INC-02-2021 - Règlement proposé pour les frais de recouvrement des coûts d'intervention du service des incendies. 16

12. AUTRES SUJETS

12.1. Plan d'activités 2021 du comité de l'environnement. 24

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE

March 3, 2021

Members of Council

c/o
Annie Rochefort - Clerk

Township of Alfred and Plantagenet 205 Old Highway 17 P.O. BOX 350 Plantagenet ON K0B 1L0

Hello

We have been property owners in Plantagenet for close to 20 years having owned a Tri Plex and now a single-family home on 265 Main Street.

We have consulted ASCO Contractors and enlisted the services of LRL Engineering to replace the existing single unit with a proposed six plex. (see attached preliminary drawing pointing out the maximum allowed space for construction.)

Having worked with ASCO on several projects we have high confidence that a new build would help with low vacancy rates in the town and add value to the property and the properties that surround it.

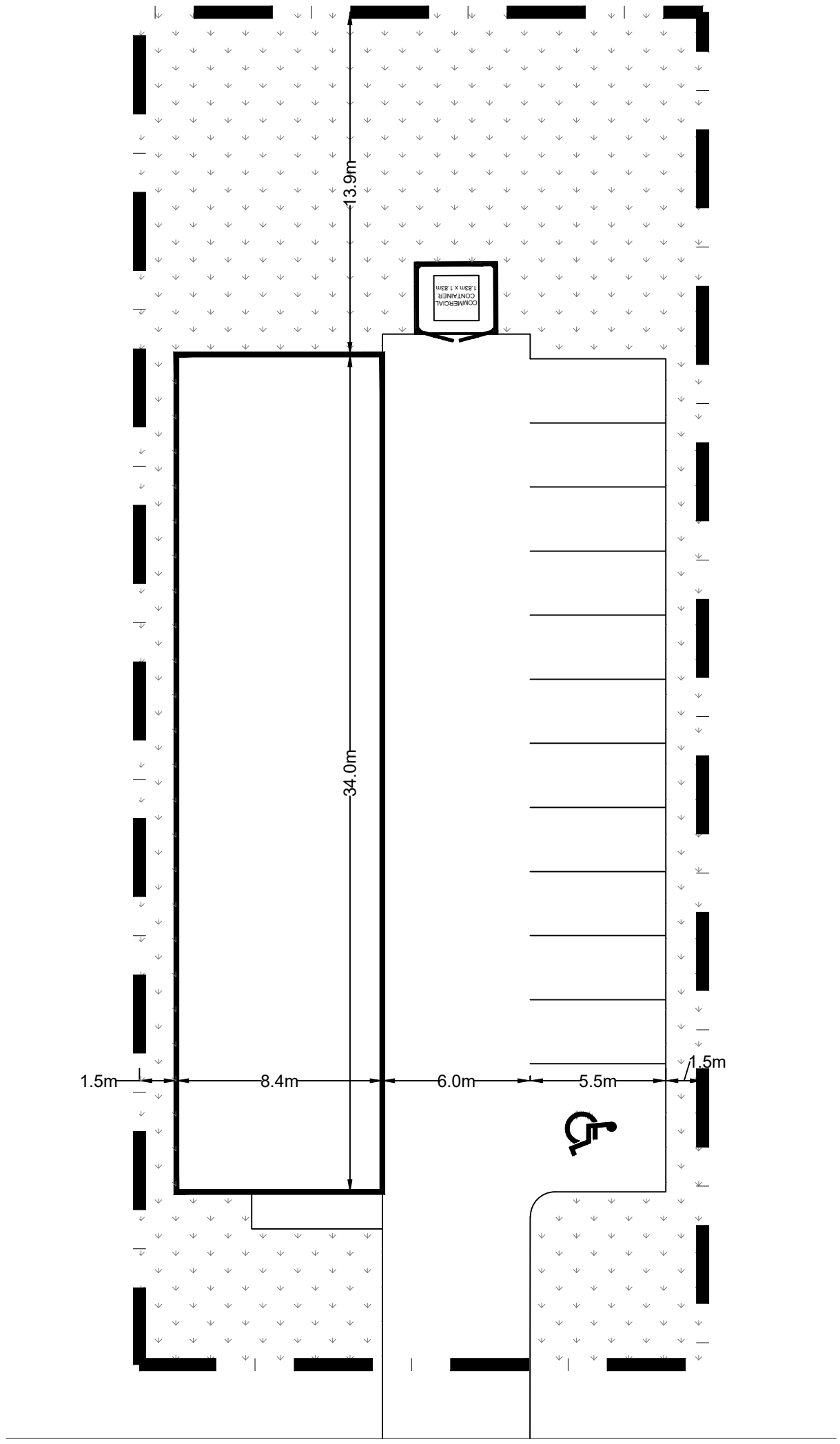
The change in units would add 5 bathrooms to what has existed on the property until now.

We are looking for confirmation we will be encouraged and able to move forward with the planning and construction of this project after we meet the requirements of your planning department.

Yours to consider,

Ken and Nathalie Mackenzie

Cc Kevin Barron ASCO

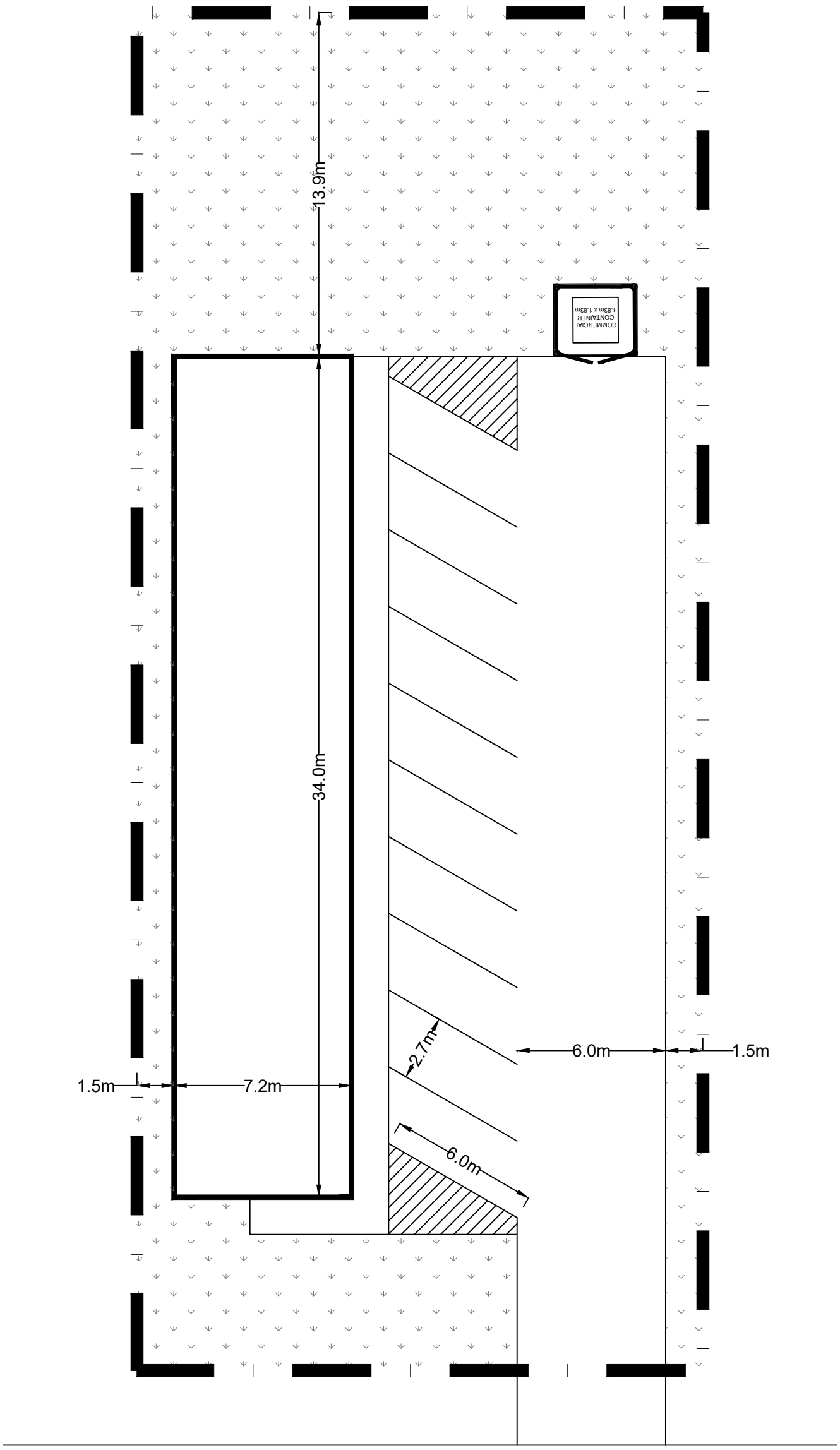


PRELIMINARY SITE LAYOUT

265 Main Street, Plantagenet, ON

OPTION 1

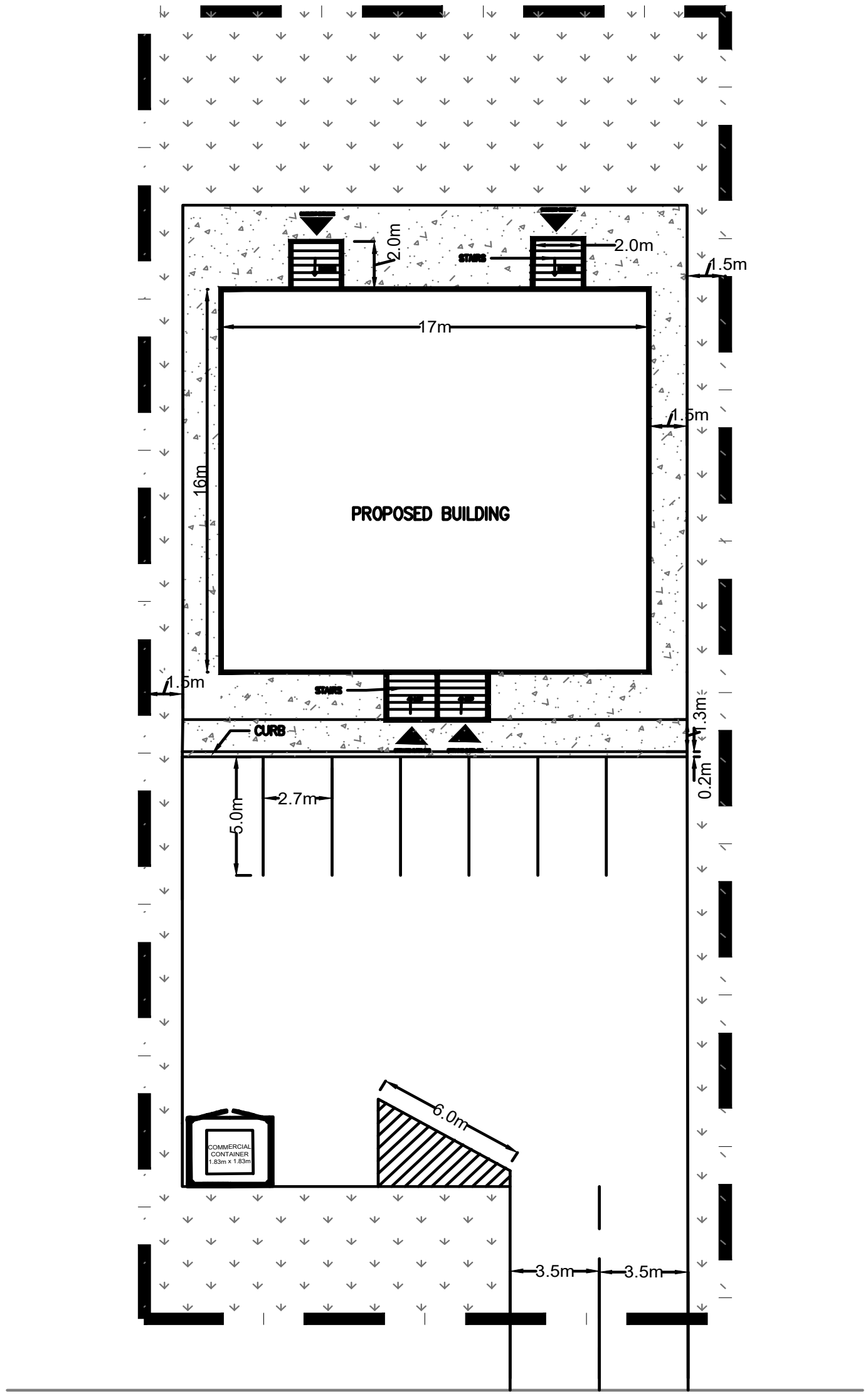
LRL FILE NO. 210039



PRELIMINARY SITE LAYOUT

265 Main Street, Plantagenet, ON

OPTION 2



MAIN STREET

PRELIMINARY SITE LAYOUT

265 Main Street, Plantagenet, ON

OPTION 3

LRL FILE NO. 210039

CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

RAPPORT
Ingénierie

Rapport ING-01-2021

DATE: 20 Avril, 2021
FILIÈRE :

INTRODUCTION

Ce rapport est préparé pour offrir une mise à jour aux membres du conseil au sujet de l'utilité de la suite de programmes CityWide. La mise à jour suivante est présentée par module :

Asset Manager
L'outil principale de ce module est l'inventaire des actifs du Canton. Présentement, il y a beaucoup de travail qui se produit dans l'inventaire comme tel en vue de la préparation du plan de gestion des biens qui doit être préparer pour Juillet 2021. La majorité du travail inclus la réorganisation de l'inventaire comme tel. Voici quelques tâches en cours :

- Assurer que les actifs du Canton sont présents dans l'inventaire.
- Restructuration des catégories
- Identification et correction des lacunes de données (date d'acquisition, coût de remplacement, condition de l'actif, risque que l'actif entraine, etc.)

Ces tâches sont en cours en coopération avec PSD.

Les prochaines étapes incluront une identification du niveau de service actuel, des recommandations pour des niveaux de services souhaitables ainsi que des suggestions de stratégies pour la gestion des actifs.

Maintenance Manager
Ce module inclus trois outils majeurs ; Service Requests, Work Orders et Route Patrol.

« Service Requests » est l'outil principale pour la gestion des plaintes, questions ou demandes des citoyens du Canton. Pouvant venir de plusieurs sources (appels, courriels, en personne) les employés du Canton cataloguent les demandes avec cet outil. Les demandes sont catégorisées par sources, citoyens, adresses, type de demande, priorité, employé et département responsable, etc. Depuis le 4 Janvier 2021, 792 demandes ont été reçus dont 728 résolus. Un certain pourcentage des demandes sont encore ouvert pour différentes raisons. Finalement, cet outil nous permet de faire l'inventaire des demandes et s'assurer qu'elles sont traitées rapidement et efficacement puis permet de garder l'historique.

« Work Orders » est l'outil responsable pour la gestion des tâches des employés du Canton. Un « work order » correspond à une tâche. Tout comme les demandes, ces tâches sont catégorisées par sources, citoyens, adresses, type de tâches, priorité, employé et département responsable, etc. Le système permet de créer un lien rapide et efficace entre une certaine demande de citoyen et une tâche associée. Depuis le 4 janvier 2021, 472 tâches ont été créées, dont 391 sont complétés ou en progrès. L'outil permet de planifier des travaux dans le futur, alors certaines activités sont classifiées « en progrès » ou « pas commencer ».

« Route Patrol » est l'outil qui permet de gérer les patrouilles de chemins en respect avec les Standards de Maintenance Minimales (MMS – Minimal Maintenance

Standards). L'outil, à l'ordinateur, permet de visualiser les patrouilles complétées, les patrouilleurs, les dates et le trajet exact. L'outil compile ses données et nous donne un aperçu des chemins qui respecte les standards. Présentement, tous les chemins du Canton respectent les standards. Depuis le 4 janvier 2021, 292 patrouilles ont été complétées. Les patrouilleurs ont l'option de noter des déficiences lors des patrouilles, celles-ci sont transformées en « work orders ».

L'équipe est présentement en train d'implémenter d'autres outils de ce module comme :

- Projects – Cet outil permet de créer des projets qui englobent plusieurs « work orders ».
- Daily – Permet aux employés d'avoir leur liste de tâches personnaliser pour la journée.
- Schedule – Permet aux employés de visualiser leur horaire pour une semaine ou un mois
- Dashboard – Cet outil de visualisation permet aux directeurs de services d'avoir le compte des « services requests » et « work orders » qui s'applique à leur département en vue de leur statut, échéances, types et permet l'utilisation de différentes sortes de représentations graphiques.

Du point de vue de l'administration générale du système, l'équipe est en train d'implémenter les types de demandes et tâches requises ainsi que leurs départements et employés respectifs. Le système permet maintenant aux employés du Canton de générer des rapports qui ont à trait aux identificateurs mentionné ci-haut.

GIS

Le module de GIS nous permet de gérer les biens du Canton sur un système géographique avec l'aide des Comtés Unis de Prescott et Russell. Au fil du temps, le module permettra une visualisation des différents actifs comme les chemins et les systèmes d'aqueduc, sanitaire et pluvial. À date, les chemins sont majoritairement liés à la plateforme GIS, ceci permet aux employés du Canton, de visualiser l'étendu des actifs et les travaux proposés.

Cliquez ici pour entrer du texte.

_____

Jonathan Gendron
Ingénieur municipal

_____

Michel Potvin
Directeur général

CANTON / TOWNSHIP
ALFRED AND PLANTAGENET

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Membres du Conseil

DATE : Le 20 avril 2021

EXPÉDITEUR : Annie Rochefort
Greffière

SUJET : Calendrier du conseil 2021 — Période estivale

Chaque année, les employés des différents services soumettent leur demande de vacances estivales au plus tard le 30 avril, et nous devons par la suite planifier les absences au sein des divers départements afin d'assurer la continuité des services.

L'an passé, le conseil avait adopté la résolution no. 2020-227 ayant pour effet de modifier le calendrier des réunions du conseil afin qu'il n'y ait qu'une réunion régulière en juillet et une réunion régulière en août, pour alléger le calendrier et ainsi permettre que les employés puissent profiter de leurs vacances estivales.

Un bref survol des calendriers de municipalités avoisinantes permet de constater que plusieurs d'entres elles n'ont pas de réunions en juillet et une seule en août.

L'administration propose donc de modifier le calendrier afin qu'il n'y ait pas de réunions en juillet et une seule réunion le 17 août 2021. Il est à noter que le conseil a toujours la possibilité de tenir une réunion spéciale s'il devenait nécessaire de le faire pour traiter de sujets urgents. Une autre option serait d'avoir une réunion régulière le 13 juillet et une réunion le 17 août 2021.

Annie Rochefort
Greffière

CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

RAPPORT
Réglementation

Rapport R-05-2021

Demande d'un règlement pour interdire de nourrir les animaux sauvages

DATE : le 20 avril 2021

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur la pertinence, pour le conseil municipal, d'adopter un règlement pour interdire de nourrir les animaux sauvages sur le territoire.

NATURE DE LA DEMANDE

Des citoyens, propriétaires de résidences situées dans la zone rurale, plus précisément dans le secteur de Lefaivre, ont fait demande au conseil pour qu'un règlement visant à interdire de nourrir les animaux sauvages soit adopté.

La raison de cette demande étant que ces animaux sauvages ainsi attirés sur les terrains privés résidentiels parce qu'ils y trouvent de la nourriture ne s'en tiennent pas aux propriétés où les propriétaires les nourrissent, mais aussi aux propriétés voisines, avec tous les inconvénients que cela peut engendrer.

CONTEXTE LÉGAL

Une municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 11 (3) de la Loi de 2001 sur les municipalités, d'adopter des règlements relatifs aux animaux. Elle peut aussi, en vertu de l'article 11 (2) adopter un règlement relatif à la santé et au bien-être des personnes.

De ce fait, la municipalité peut, si elle le juge à propos, adopter un règlement pour interdire de nourrir les animaux sauvages.

Il est important de noter que même si la municipalité choisit d'adopter un tel règlement, elle conserve un pouvoir discrétionnaire de mise en œuvre du règlement.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Sans objet.

COMMENTAIRES

Le département de la réglementation, à la demande du conseil, a fait des recherches auprès des municipalités avoisinantes, et a trouvé que seule la ville de Hawkesbury a adopté un règlement similaire. Il faut comprendre que cette municipalité en est une urbaine, sans zone agricole ou rurale, et que l'intrusion sur les terrains privés d'animaux sauvages a un impact plus significatif qu'en zone rurale.

Aucune autre municipalité environnante n'a de règlement pour interdire de nourrir les animaux sauvages, le seul règlement commun à toutes les municipalités en est un pour légiférer les chiens, notamment l'obligation, pour les propriétaires, d'obtenir une licence annuelle.

Une ébauche de règlement semblable à celui en vigueur dans la ville de Hawkesbury a été présentée pour révision, aux membres du conseil, lors de la réunion du comité plénier du 16 février 2021.

Lors de cette réunion, certains membres du conseil ont émis des réserves quant à la nécessité d'un tel règlement, et de la capacité de la municipalité à le faire respecter. Ils ont aussi suggéré qu'il serait plus à propos d'éduquer la population des effets néfastes de nourrir les animaux sauvages.

Suite à cette réunion, la greffière a rencontré une citoyenne, afin d'en discuter plus longuement, et les points suivants ont été soulevés :

Les officiers responsables de l'application du règlement, bien qu'ils aient un pouvoir discrétionnaire, devront agir à la réception de plaintes, surtout du fait qu'ils auront besoin du témoignage du plaignant pour corroborer les faits, en cas de poursuite. Il sera difficile pour les officiers de donner des constats d'infractions (communément appelés « Part 1 »), parce qu'ils ne seront pas en mesure d'être témoins des faits reprochés.

On a également soulevé le point que le règlement pourrait se limiter aux zones urbaines de la municipalité, ce qui ne répondra pas aux inquiétudes des citoyens qui demandent la mise en place du règlement.

La citoyenne a également soulevé certaines inquiétudes plus précises, notamment les définitions d'animaux sauvages, les actes qui constituent « nourrir » un animal sauvage, et la difficulté de faire la part entre les oiseaux dits nuisibles et ceux plus « inoffensifs » qui ne constituent pas réellement une nuisance parce qu'on les nourrit. Finalement, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence d'adopter un règlement pour répondre aux inquiétudes d'un groupe restreint de citoyens.

À la suite des commentaires reçus le greffe propose plutôt d'élaborer un programme d'éducation de la population à l'aide des ressources disponibles sur le site web de la province, www.ontario.ca, où on retrouve notamment des renseignements sur ce qu'il faut faire et surtout sur ce qu'il ne faut pas faire avec les animaux sauvages. Ainsi la municipalité pourra, à l'aide des médias sociaux, promouvoir l'importance d'une saine cohabitation avec la faune. De plus, les officiers à la réglementation pourront, dans le cadre d'un tel programme de sensibilisation, contribuer à éduquer la population.

Annie Rochefort
Greffière

Michel Potvin
Directeur général

CORPORATION DU CANTON
D'ALFRED ET PLANTAGENET

RAPPORT
Loisirs

Frais d'utilisateur des stationnements pour descentes de bateau
de Lefaivre, Treadwell et Wendover

Rapport LOI-07-2021

DATE: 2021-04-20

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour but de recommander au conseil municipal d'instaurer des frais d'utilisateur pour les stationnements donnant accès aux descentes de bateaux du Canton d'Alfred et Plantagenet.

NATURE DE LA DEMANDE

En 2017 et 2019, les descentes de bateaux furent durement touchées par les inondations de la rivière des Outaouais. La réfection des descentes de Lefaivre et de Wendover en 2020-2021 engendrera des dépenses de l'ordre de $75,000.00 pour la municipalité.

La mise en place de frais d'utilisateur permettrait de générer une nouvelle source de revenus pour planifier l'entretien des sites et créer des réserves pour le futur.

Nous observons dans le tableau suivant les frais d'utilisateur des autres municipalités situées sur la rivière des Outaouais.

	Ville de Brownsburg-Chatham	Marina de l'anse à Martha	Ville de Hawkesbury	Grenville	Marina de l'Orignal	La Cité de Clarence Rockland	Petrie Island	Rockcliff	Jessup's Falls SNC	Marina André Lalonde	Recommandations Stationnement pour descentes de bateau du Canton.
Descente de bateau non-résident			100$	200$	225$	Gratuit			Gratuit	N/A	100$
Descente de bateau résident	52,19$ pour 1 journée, 550$ pour carte de membre annuelle		5$ Valide à vie renouvellement gratuit obligatoire à chaque année	60$	150$	Gratuit		135$ passe de saison pour tous, 75$ après le 31 juillet	Gratuit	N/A	25$
Descente de bateau pour un jour		40$	10$	60$ non résident et 20$ résident pour une journée inclus station de lavage de bateau	5$	Gratuit	15$ incluant le stationnement	20-25$ pour tous %$ canoë Kayak	Gratuit	N/A	10$
Frais de tournois par bateau ou activités spéciales						10,40$					10$

CONTEXTE LÉGAL

Les descentes de bateaux sont un service apprécié des utilisateurs, la municipalité à l'obligation de s'assurer de maintenir ces sites de façon sécuritaires et accessibles. Plusieurs dommages à des remorques de bateaux ont été partagés au département avant la réfection des descentes.

Afin de ne pas exposer la municipalité, les descentes de bateaux doivent être inspectées régulièrement et répondre aux attentes des citoyens.

COMMENTAIRES DES AUTRES SERVICES ET COMITÉS

Le département de la réglementation municipale est d'avis que le règlement sur le stationnement 2007-75 devrait être modifié afin d'y inclure une amende pour les utilisateurs qui iraient à l'encontre de cette nouvelle signalisation. Une période de six mois à 1 an est requise afin de faire approuver cette nouvelle amende par les instances en place. L'amende serait fixée à $45.00 pour suivre le règlement existant.

Le comité consultatif de la marina recommande des frais d'utilisateur de $25.00 par année pour un résident du Canton d'Alfred et Plantagenet. Il recommande aussi des frais annuels de $100.00 pour non-résident. Les taxes sont incluses dans les tarifs

recommandés. Il est souhaité qu'une formule d'achat de vignette en ligne soit développée par la municipalité en plus de points de vente.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

L'estimation des coûts de l'implantation de ces frais d'utilisateur se lit comme suit.

- Impression de 500 vignettes $500.00
- Affiches / Enseignes $1000.00
- Lignes de délimitations des stationnements $500.00

COMMENTAIRES

Le département appuie la recommandation du comité consultatif de la marina. Un système de vignettes pourrait être mis en place. Les postes de vente se situeraient à l'hôtel de ville de Plantagenet ainsi qu'à la Marina de Lefaivre.

Le département recommande également la mise en place d'un tarif de 10$ pour l'utilisation d'un stationnement avec remorque d'un jour. Il recommande aussi un tarif de 10$ par bateau lors de tournois de pêche. Le règlement frais aux usagers 2019-70 devrait être modifié afin d'inclure ces nouveaux frais.

La saison 2021 servirait de tampon pour sensibiliser et éduquer la population sur ces nouveaux frais utilisateurs qui seraient appliqués à partir de la saison 2022.

Les statistiques découlant de la vente des vignettes et des billets de stationnement serviront de base comme niveau de service du département.

Les officiers à la réglementation, en communication avec les préposés à la marina, seraient responsables de faire respecter le règlement.

Advenant que le conseil soit favorable à ces nouveaux frais d'usager, le département se propose, en partenariat avec le département de la greffe de préparer les amendements aux règlements 2007-75 et 2019-70 pour fin de considération du conseil à la prochaine réunion régulière.



_____
Ken St-Denis
Directeur des loisirs / Recreation Director



_____
Michel Potvin
Directeur général

CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

RAPPORT
Incendies

Rapport INC-02-2021

Proposition d'un règlement pour le recouvrement des coûts d'intervention du service des incendies

DATE: le 20 avril 2021

INTRODUCTION

Ce rapport présente une proposition de règlement pour le recouvrement des coûts reliés aux interventions, lors d'accidents de la route, du service des incendies.

NATURE DE LA DEMANDE

La municipalité étant traversée par une route de comté, la Route 17, nombre de personnes l'empruntent quotidiennement en direction d'Ottawa ou de Montréal. De ces motoristes, plusieurs ne sont pas résidents de la municipalité.

Le service des incendies de la municipalité est appelé à intervenir lors d'accidents qui impliquent ces conducteurs non-résidents, et les coûts reliés à ces interventions sont élevés.

CONTEXTE LÉGAL

En vertu de la Loi de 2001 sur les municipalités, une municipalité peut adopter des règlements pour imposer des frais pour les interventions et les services offerts.

COMMENTAIRES DES AUTRES SERVICES

Sans objet.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

L'adoption de ce règlement n'a pas d'incidence sur le budget, autre que d'offrir la possibilité de recouvrir certaines sommes d'argent.

COMMENTAIRES

Le service d'incendies de la municipalité a élaboré des formulaires qui devront être remplis par les pompiers lors des interventions reliées aux accidents de la route impliquant des motoristes non-résidents.

Il est certain qu'il ne sera pas possible de recouvrir tous les frais liés aux interventions des pompiers, par contre, à l'heure actuelle, aucun des frais ne le sont. Ainsi, même si le département réussi à recouvrir 50 pour cent des coûts, ce sera un gain appréciable pour la municipalité.

En annexe, le règlement tel que proposé, ainsi que les formulaires élaborés par le service des incendies, à être remplis lors d'interventions.

RECOMMANDATION

Que le conseil approuve la proposition de règlement pour le recouvrement des frais liés aux interventions du service des incendies et que le règlement soit présenté pour adoption lors de la réunion régulière du conseil du 4 mai 2021.

Pour

_____

Dominic Côté
Directeur du service des incendies

_____

Michel Potvin
Directeur général

THE CORPORATION OF THE TOWNSHIP OF ALFRED AND PLANTAGENET

BY-LAW NUMBER 2021-

A By-law to impose fees and charges for services and activities provided or done by the Township of Alfred and Plantagenet Fire Department

WHEREAS the *Municipal Act, 2001,* as amended, authorizes a municipality to enact By-laws imposing fees or charges on any class of persons for services or activities provided or done by or on behalf of it, among other things, subject to the terms, conditions and limitations set out in this By-law; and

WHEREAS the Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet intends to impose fees or charges to non-residents for services or activities provided or done by its Fire Department;

THEREFORE the Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet enacts as follows;

1. DEFINITIONS

"Approved" shall mean approved by Council or as otherwise stated;

"Corporation" shall mean the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet;

"Council" shall mean the Council of the Corporation;

"Fire Chief" shall mean the person appointed by Council to act as Fire Chief for the Corporation;

"Fire Department" shall mean the Township of Alfred and Plantagenet Fire Services;

"Motorist" shall mean a person who drives a vehicle or travels by vehicle, including but not limited to cars and motorcycles;

"Non-resident" shall mean any person who does not reside in the Township of Alfred and Plantagenet or who is not the owner or tenant of land in the Township of Alfred and Plantagenet or who is not the spouse of an owner or tenant of land in the Township of Alfred and Plantagenet;

"Resident" shall mean any person who resides in the Township of Alfred and Plantagenet, who is the owner or tenant, or is the spouse of an owner or tenant of land in the Township of Alfred and Plantagenet.

2. FEES FOR SERVICES

2.1 The Corporation shall impose to non-residents and residents the fee for services set out in Schedule "A" for services or activities provided or done by the Fire Department.

i. Council hereby delegates to the Chief Administrative Officer, the Fire Chief, or their designate(s), the authority to waive or reduce any of the fees or charges specified within this by-law, provided that, in the opinion of the Chief Administrative Officer, Department Head or their designate(s) as the case may be, extenuating or compassionate circumstances warrant the waiver or reduction of fee.

2.2 The fees as listed in Schedule “A” of this By-law will be subject to Harmonized Sales Tax (H.S.T.) where applicable.

3. PAYMENT OF FEE

3.1 The fees imposed for such services under section 2 shall be paid within thirty (30) days of the date of mailing of the invoice.

3.2 Where there is more than one Motorist involved, their liability for payment shall be joint and several.

4. SEVERABILITY

4.1 Should any part of this By-law, including any part of Schedule “A” be determined by a Court of competent jurisdiction to be invalid or of no force and effect, it is the stated intention of Council that such invalid part of the By-law shall be severable and the remainder of this By-law including the remainder of Schedule “A”, as applicable, shall continue to operate and to be in force and effect.

5. **THAT** this By-law shall come into force and effect on the day of its passing.

READ A FIRST, SECOND AND THIRD TIME AND PASSED IN OPEN COUNCIL THIS 4TH DAY OF MAY, 2021.

_____
Stéphane Sarrazin, Mayor

_____
Annie Rochefort, Clerk

Schedule "A"
TOWNSHIP OF ALFRED AND PLANTAGENET
EMERGENCY SERVICES
Council Approved Fee Schedule

Emergency Services	
Standby Requests – MTO Rates – per vehicle for the first hour or part thereof	$477.00
Standby Requests – MTO Rates – per vehicle for each additional one-half hour	$238.50
Motor Vehicle Collisions on Hwy 17 – (cost recovery through MTO) – per vehicle for the first hour or part thereof and for consumables used i.e. All-purpose absorbent material, firefighting foam, medical supplies etc.	$477.00
Motor Vehicle Collisions on Hwy 17 – (cost recovery through MTO) – per vehicle for each additional one half hour or part thereof and for consumables used i.e. All-purpose absorbent material, firefighting foam, medical supplies etc.	$238.50
Motor Vehicle Collisions on municipal and county roads, non-resident and fault known per vehicle for the first hour or part thereof and for consumables used i.e. All-purpose absorbent material, firefighting foam, medical supplies etc.	$477.00
Motor Vehicle Collisions on municipal and county roads, non-resident and fault known per vehicle for each additional one half hour or part thereof and for consumables used i.e. All-purpose absorbent material, firefighting foam, medical supplies etc.	$238.50
Preventable Fires and Alarm Services	
Response to Unapproved Open Air Burning – following one warning – per vehicle for first hour or part thereof.	$477.00
Response to Unapproved Open Air Burning – following one warning – per vehicle for each additional one half hour or part thereof.	$238.50
Response to Malicious and Nuisance Alarms – following a second response during a twelve month period – per vehicle for the first hour or part thereof.	$477.00
Response to Malicious and Nuisance Alarms – following a second response during a twelve month period – per vehicle for each additional one half hour or part thereof.	$238.50

Alfred – Plantagenet Fire Department
Motor Vehicle Accident Report

FIRE DEPT INCIDENT # _____ INITIAL CALL: HOUR ___ MINS ____ SEC ___

DATE: _____/_____/ **STATION : 1 2 3 4**
Year month day

ALARM TIME: _____ CALL NO: _____

ON SCENE AT: _____ ESTIMATED KM DISTANCE _____

BACK IN SERVICE: _____ UNDER CONTROL TIME _____

INITIAL PERSONNEL: _____ STATUS ON ARRIVAL _____

RESPONDING PERSONNEL: _____ CALL OUT BY: _____

LOCATION:_____

_____

POLICE OFFICER'S NAME:_____

POLICE REPORT NO:_____

LEAVE STATION

Apparatus No. 1 _____
Apparatus No. 2 _____
Apparatus No. 3_____

RETURN TO STATION

Apparatus No. 1 _____
Apparatus No. 2 _____
Apparatus No. 3 _____

VEHICLES INVOLVED

Vehicle No.1 – License No. _____ Vehicle No. 2 – License No._____

Owned By: _____ Owned By: _____

Address: _____ Address: _____

_____ _____

Phone # _____ Phone # _____

Driver's Name: _____ Driver's Name: _____

Insurance Co: _____ Insurance Co: _____

Policy No: _____ Policy No: _____
(fill in another report if there are more than 2 vehicles involved)

1. CAUSE OF EMERGENCY :

- Mechanical / Electrical ☐
- Single vehicle accident ☐
- Multi vehicle accident ☐
- Fire (specify type) _____
- Other (specify)_____

2. LOCATION OF EMERGENCY:

- Travelled portion of road ☐
- Shoulder ☐
- Ditch ☐
- Other (specify)_____

3. OBSTRUCTION

- All lanes blocked ☐
- 1 lane blocked ☐
- 2 lanes blocked ☐
- No obstruction ☐

4. SERVICES PERFORMED:

- Extinguish fire ☐
- Clean up spills ☐
- Extrication ☐ Name of party extricated _____
- First aid ☐ Name of party first aid _____
- Fire prevention (specify) _____

5. NO SERVICES PERFORMED : ☐

6. WAS COUNTY PROPERTY DAMAGED: YES ☐ NO ☐

7. OTHER COMMENTS: _____

_____

_____

_____

DATE: _____/ _____/_____ FILLED OUT BY: _____
Year month day

OFFICERS SIGNATURE: _____

FIRE CHIEF 'S SIGNATURE: _____

Alfred -Plantagenet Fire Department
Motor Vehicle Accident - Non Resident

Vehicule Owner:

License No.

Address:

Phone Number:

Driver's Name:

Insurance Co.:

Policy No.:

Number of Vehicules:

Time on call:

CANTON / TOWNSHIP
ALFRED ET AND PLANTAGENET

Advisory Committee on the Environment Activity Plan for 2021

For approval as per section 1.4 (e) of Terms of Reference

Activity	Description	Lead	Timelines	Cost
50M trees	This project is managed by South Nation Conservation and encourages Townships to reforest vacant land belonging to Township. Land parcels have been identified and costs have set. Land should be prepared in 2021. Project to be presented to council in August to secure funds for 2022.	Nathalie Belliveau	August 2021	0
Parcs Project	As ACE did in 2020, ACE will continue to support township in applying for $300 Community Environmental Grants to plant trees in municipal parcs. While township will provide some labour to plant trees.	Ian Walker	Juin 2021	0
Spring tree giveaway	ACE to purchase and organize a tree giveaway to encourage residents and businesses to plant trees on their land.	Ian Walker	May 2021	3K
Compost	ACE to create a Compost sub-committee, conduct an analysis of different options in composting yard waste . The sub-committee will also evaluate options to encourage residents to compost kitchen scraps and yard waste at home to further reduce the amount of organic waste having to be eliminated at the dump. The sub-committee will work with municipal staff to develop raise public awareness on composting and its benefits. The ACE will make recommendations to Council and include costs.	David Roy	Mai 2021	0

Activity	Description	Lead	Timelines	Cost
Recycling changes	Starting January 1, 2023, municipalities will transfer responsibility of their Blue Box programs to plastic producers. By December 31, 2025, producers will be fully responsible for providing Blue Box service province-wide. Therefore, as directed by the government, the Township of Alfred and Plantagenet will not make any changes to its recycling program until the transition in 2023. This is the reason why the township is not supplying new recycling containers or changing the accepted materials in recycling bins. https://www.alfred-plantagenet.com/en/living-here/by-law-2020-36.asp The communication department of the township will promote better recycling practices on its social media twice per months until 2023 and encourage local entrepreneurs develop a market for plastics.	Geneviève Souligny	On going	0
Tree plantation Pitch-Off road cemetery	In order to protect the land where Pitch-Off road cemetery is located, the committee recommends the purchasing and planting of trees to create a natural fence around cemetery.	Ian Walker	October 2021	2K

Activity	Description	Lead	Timelines	Cost
Dump management	ACE to conduct preliminary observations of dump management to increase efficiencies and reduce impact on environment. The observations will be operationalized into best practices and recommended to Council.	David Roy	December 2021	0
Alus project	A member of ACE to act as liaison between ACE and ALUS and keep ACE apprised of new developments.	Ian Walker	December 2021	0
Draft Environment Policy	As per Terms of Reference of the ACE, the committee will draft a Environment Policy for the Township and for Council's approval.	Nathalie Belliveau	December 2021	0
Wetland by-law	Township to participate the drafting of a wetland by-law being developed by County. Ace to be used as a sounding board and to provide advice on the needs of township.	Ian Walker	December 2021	0
Orange-drop analysis	The Orange Drop Program is a free, safe, easy way to dispose of household products that require special handling. Fully funded by industry, this network of collection sites accepts four materials. ACE would like to look in to opportunities that would strengthen the Townships position in the handling of household products and decrease negative impact on the environment. **This project is postponed to 2022.**	Geneviève Goulet		0
Forest coverage by-law	ACE to continue the drafting of the Forest Conservation By-law (draft)/ Règlement sur la protection de la forêt (ébauche) to be presented to Council for approval.	Ian Walker	December 2021	0

Activity	Description	Lead	Timelines	Cost
Environment Resources	There are a significant amount of environmental issues in our Township that cannot be addressed in a timely manner due to the insufficient resources available to do so. The Ace would like to conduct an analysis and bechmark how other municipalities and Townships are addressing this issue and provide Council with options and recommendations on a way forward.	Nathalie Belliveau	December 2021	0
Protection and maintenance of trees on township property	Reduce damage to trees in parcs caused by mechanical removal of grass and weed by protecting them with wood chips or mulch.	Ian Walker	December 2021	0
Dickinson Creek Conversation Area	Ace to work with Township and UCPR to have Dickinson Creek recognized as a conservation area and make recommendation to Council on how to maintain and or improve the area.	David Roy	June 2021	0